REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 20 OCTOBRE 2022
Date de l'affichage : 20 OCTOBRE 2022

Envoyé en préfecture le 27/10/2022
Reçu en préfecture le 27/10/2022
Affiché le
ID : 073-217302785-20221025-2022_56-DE

Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du VINGT-CINQ OCTOBRE DEUX-MIL-VINGT-DEUX
L'an Deux Mil Vingt-Deux, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de ST Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : Mme NEYROUD Aurélie procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée
Mme URBAIN Aurélie

M. MARTINATO Jean-Marc a été désigné secrétaire.

OBJET : DECISIONS EN MATIERE D'ECONOMIES D'ENERGIES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire sur :

- le contexte général du marché des énergies (électricité, gaz, granulés de bois),
- les perspectives d'évolution des marchés groupés de fourniture d'électricité (SDES) et de gaz (SYANE) auxquels la commune adhère,
- l'augmentation constatée du coût de fourniture de granulés de bois et les risques de pénuries,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

➢ DECIDE de prendre, dans l'urgence, les mesures suivantes pour permettre à la commune de minimiser l'impact budgétaire des augmentations prévues :

- Illuminations de Noël : mise en place du 13/12/22 au 10/01/23 et extinction avec l'éclairage public.
- Stade : transfert de l'abonnement d'électricité au club avec versement d'une subvention fixe lissée sur les factures des 3 dernières années.
- Terrain de Pétanque : fermeture la nuit.
- Salle Belledonne : fermeture du 01/01 au 15/03/23. Répartition des activités associatives entre la salle Rencontre et la mairie. Suspension de Cinébus.
- Salle Rencontre : optimisation du réglage des plages horaires.
- Ensemble des bâtiments : réduction de la température du chauffage de 1°.
- Sensibilisation des personnels de la commune, des enseignants et des intervenants du centre social DECLICC.

- DEMANDE au Maire qu'un bilan chiffré des mesures prises soit présenté au Conseil à l'issue de la période hivernale.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire